

● CECI DIT

Quelle culture N-VA ?

par **Xavier DISKEUVE**

Moins 60 % sur le budget de la culture en Flandre, et quoi ? Zéro réaction ailleurs ?

Que va-t-il rester de la liberté artistique dans le « NVAland » ? Parce que la production culturelle en Flandre, ce n'est pas rien. Elle a pris depuis 25 ans une envergure dont peu de pays peuvent se targuer. Pour surmonter l'obstacle d'une langue peu internationale, les créateurs flamands ont révolutionné les arts de la scène, mêlant danse, théâtre et vidéo dans une alchimie plus visuelle et audacieuse (parfois provocante). Les metteurs en scène flamands (De Keersmaecker, Fabre, Vandekeybus, Lauwers, van Hove, Platel, la liste est longue) règnent aujourd'hui sur le festival d'Avignon. En musique, les Anversois de dEUS ont tiré depuis 25 ans le rock

belge vers le haut. En cinéma, le réveil est plus récent et inégal mais a généré des réalisateurs qu'Hollywood a de suite cooptés. Alors ce sera quoi la culture flamande sous contrôle N-VA ? Une « vie exemplaire de Bart de Wever » au cinéma ? Des vaudevilles choisis par Jan Jambon sur les planches ? Les meilleures blagues de Théo Francken dans les cafés-théâtres ? Une télésuite sur la « Bataille des éperons d'or » ? Lorsque le réalisateur de « Girl » (sur un jeune danseur transsexuel, Caméra d'or à Cannes) présentera son nouveau projet, on lui dira : « C'est bien mais ton style de sujet risque de gêner le public flamand traditionnel ! Et pourquoi situer l'histoire à Bruxelles plutôt qu'à Anvers ou Gand, mmmh ? »

L'INFO DU JOUR

« Ce jour-là, j'ai tout fait foirer »

Maxence est venu témoigner à l'occasion des premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route. Un moment marquant. Rencontre.

● **Benoît ROBAYE**

Bien que l'accident ait eu lieu il y a près d'un an, Maxence (25 ans) reste très marqué par cette nuit-là. La nuit du 24 au 25 novembre dernier, le jeune Montois a vu sa vie basculer et se transformer en cauchemar lorsqu'il a percuté un automobiliste, qui a perdu connaissance.

Il s'est malheureusement endormi au volant et n'a donc pu éviter la collision. « Alors que je ne peux me rappeler du moment où mes yeux se sont fermés, je me rappelle très bien du moment où je les ai rouverts, encastré dans une voiture. »

Vendredi, il a eu le courage de venir témoigner devant un auditoire rempli de près de 200 personnes, dans le cadre des premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route, organisés par l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) et son département Information et orientation des victimes de la route. Alors que dimanche aura lieu la journée mondiale du souvenir des victimes de la circulation routière.

« Ce jour-là, j'ai tout fait foirer »

Cette nuit-là, Maxence a cru qu'il allait tout perdre. « Ce jour-là, j'ai tout fait foirer », a-t-il écrit dans son témoignage, qu'il a lu devant l'assemblée et nous a fait parvenir en extenso.

« Malheureusement pour moi, ce jour-là, ce n'était pas un simple retour à la case départ mais

« Aujourd'hui, je vous partage mon histoire, parce qu'hier, j'ai merdé grave. »

pire encore. Pour les prochaines années, j'allais devoir assumer les conséquences de mes actes. Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais en une soirée, j'ai bousillé mes sacrifices du passé, reporté à plus tard mes projets de demain et mis la vie d'autrui en danger. Aujourd'hui, je vous partage mon histoire, parce qu'hier, j'ai merdé grave », témoigne-t-il.

L'ancien sportif de haut niveau revient sur le jour d'après. « Le lendemain de cet événement, le réveil fut dur, réalisant ce qu'il s'était passé, culpabilisant, pleurant et réalisant la connerie que je venais de faire. Je ne pouvais croire à ce qu'il m'arrivait. Et pourtant c'était bien la réalité, c'était trop tard ! Il ne me restait plus qu'à assumer. Assumer auprès du conducteur victime qui n'avait rien demandé, en espérant que celui-ci serait toujours en vie. Assumer auprès de mes parents, de ma famille, de mes amis, de mon employeur, des institutions de police et de la justice. »

« J'avais peur d'avoir détruit ma vie et la vie d'un autre »

Bien que la victime de cet accident s'en soit sortie et n'a pas été blessée gravement, Maxence a dû s'interrompre lors de son témoignage, l'émotion était à nouveau subitement trop forte.

Sa voix tremblait, les larmes moutaient. Douze mois plus tard, il replongeait dans cette nuit pour le moins marquante. « J'avais peur d'avoir détruit ma vie et la vie d'un



Comment lutter contre le risque de victimisation secondaire ? « Professionnalisme et empathie ne sont pas contradictoires », insiste-t-on au sein de l'ASBL Parents enfants victimes de la route.

autre, tout ça pour quelques verres d'alcool couplés à un sentiment d'intouchabilité. »

« Aujourd'hui, j'ai écrit cette lettre non pas pour me « victimiser » ou pour gagner votre empathie. Les objectifs de cet aveu sont, premièrement, de m'excuser auprès de la victime et de ses proches pour la frayeur et les douleurs que je leur ai créées. Ensuite, je souhaite aider et toucher d'autres personnes. Parents, étudiants, conducteurs et conductrices, qui se reconnaîtront dans mon histoire. Je n'ai jamais été autant conscientisé du danger de l'alcool au volant que lorsque j'ai été moi-même l'acteur principal, malheureusement ! »

Douze mois plus tard, Maxence ne sait toujours pas quelles seront les suites judiciaires. Il a tenu à laisser ses coordonnées (www.lavenir.net/maxence) « pour ouvrir une porte » à d'autres personnes qui souhaiteraient entrer en contact avec lui. ■

lavenir.net

La lettre et l'interview audio : www.lavenir.net/maxence

« Le contraste est impressionnant »

Chaque intervenant peut devenir à lui seul une source de soulagement. C'est en ces termes que Virginie Pirotte, directrice du département Information et orientation des victimes de la route de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR), a évoqué les multiples maillons de la chaîne qui peut se tisser autour d'une victime après un accident de la route.

Dans le cadre des premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route, l'AWSR a largement évoqué le parcours d'une victime de la route et identifié les aides disponibles (voir l'infographie ci-contre).

« Nous nous situons dans l'après accident, dans des situations où il peut être question de souffrance, de deuil, de handicap... Notre objectif est de faciliter le parcours des victimes, qui peut être un parcours du combattant pour certaines d'entre elles », précise Virginie Pirotte, psychologue et victimologue.

Face à l'éventail des aides

disponibles, Francis Herbert, cofondateur de l'ASBL Parents enfants victimes de la route (PEVR), a pu mesurer le chemin parcouru depuis le drame qui a frappé sa famille le 26 mars 1993, lorsque sa petite Marie (9 ans) a perdu la vie lors d'une excursion à la Côte, fauchée par un conducteur ivre à un passage pour piéton. Son association a accueilli plus de 2 000 membres depuis ce terrible jour.

Le risque de « victimisation secondaire »

À l'époque du drame, Francis Herbert se souvient d'un « silence du monde politique et médiatique assourdissant en Belgique francophone ». En 2005 déjà, pour les dix ans de la création officielle de l'ASBL PEVR avait lancé un appel en vue d'organiser des États généraux de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de la route.

« Le contraste est impressionnant avec ce qu'on a vécu à l'époque », estime Francis Herbert, faisant référence aux aides disponibles pour les

victimes à l'heure actuelle.

Il a également été question de la « victimisation secondaire » lors de ces premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route, parce que le risque d'un tel phénomène existe après un accident.

« La victimisation secondaire, c'est être victime d'un premier fait, et une seconde fois voire une troisième fois du même fait », indique Virginie Pirotte. Comprenez qu'entre les attentes d'une victime, par rapport à son suivi à différents niveaux après l'accident, et la réalité, il peut y avoir, le cas échéant, ce qu'elle perçoit comme une rupture. Ce qui peut avoir pour conséquence une « survictimisation par rapport à l'accident de base ».

Comment lutter contre ce risque de victimisation secondaire ? « Ce que les victimes attendent des intervenants, c'est qu'ils soient à la fois professionnels et humains », a conclu Pierre Rans, coordinateur principal du réseau d'expertise du ministère public en matière de politique en faveur des victimes. ■ **B. ROB.**

Le parcours d'une victime de la route



Cette semaine **2,90€ SEULEMENT**

moustique

La crise menace.

Surveillez votre argent

- Pourquoi il faut s'inquiéter
- Épargner ou emprunter: les précautions
- Les alternatives au système bancaire

BNVP/2019

Les rescapés de la route

Le 17 novembre sera la “Journée mondiale du souvenir des victimes de la circulation routière”. Mais tous les autres jours de l’année, les questions continuent à se bousculer pour les personnes meurtries par ces accidents. Où trouver des réponses concrètes? - Texte: Vincent Liévin -

Le choc, les plaies, le néant. Chaque année en Belgique, 45.114 personnes souffrent de blessures légères ou graves (3.636) et plus de 600 perdent la vie. Juste après l’accident, les victimes sont confrontées à des démarches médicales, judiciaires, administratives multiples. Meurtries, elles n’ont pas toujours la capacité de prendre les décisions adéquates dans les premiers jours qui suivent. L’Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) s’est penchée sur ce problème lors de ses premiers États généraux wallons de l’assistance aux victimes de la route qui se sont déroulés le 8 novembre dernier.

C’est que le parcours de “retour à la vie réelle” de la victime de la route est complexe, ardu. “Bien souvent les gens manquent d’information et sont déboussolés”, explique Virginie Pirotte, directrice du Département information et orientation des victimes de la route (DIOVR), en Wallonie. “Nous traitons 200 à 250 dossiers par an. En 5 ans, 1.500 personnes se sont tournées vers nous. Lors-

qu’elles franchissent notre porte, elles sont confrontées à de nombreux problèmes. On banalise et sous-estime encore trop souvent l’après-accident de la route, tant sur le plan physique que psychologique.”

Assise derrière son bureau, elle prend le temps pour chacun: “Ces victimes ont avant tout besoin d’écoute. Les assurances, les policiers ou d’autres acteurs leur conseillent d’ailleurs de se tourner vers nous”. Dans un univers qui vient de se déchirer, elles ont besoin de repères: “Elles manquent souvent de reconnaissance des employeurs et même de leurs proches”. Sur le long chemin de la remise sur pied, le premier acte est la prise en charge administrative après les soins urgents: “Factures, déclarations de blessures, des dizaines de papiers et d’e-mails. De l’argent à sortir qui ne sera remboursé qu’après. Des difficultés de paiement dans certains cas. Tout cela pour des personnes qui souffrent physiquement”... Sa priorité tient en une phrase: “J’aide les gens à rester sur les bons rails. Parfois ils sont inquiets des suites judiciaires. Quand le procès aura-t-il lieu? Ils veulent des dates, des réponses. Mais le temps va s’allonger. Je leur explique qu’une décision de justice va prendre plusieurs années ou que l’indemnisation ne se fera pas en trois mois”.

Au cœur du dédale administratif, le soutien psychologique s’invite alors que les plaies physiques se réparent doucement: “Souvent, ils n’évoquent pas ce soutien immédiatement. Cela vient après. Ils reconnaissent en avoir besoin en parlant d’autres choses”. Cette proximité avec les victimes est essentielle pour Patric Derweduwen, adminis-



trateur délégué de l’AWSR: “Nous travaillons aussi quotidiennement à améliorer la concertation entre les différents secteurs (assurances...) pour améliorer la fluidité des indemnisations. Ils ont notamment fait des efforts pour rendre leur jargon plus accessible aux victimes et pour réduire les temps d’indemnisation”.

L’expert médical

Pour Patric Derweduwen, la priorité est de prendre en charge la victime le plus tôt possible. “Le choc émotionnel d’un accident est considérable et il peut rester ancré pendant des dizaines d’années. Il ne faut donc pas laisser les victimes seules face à elles-mêmes.” Il ajoute un élément essentiel selon lui: “Il faut quand même bien se rendre compte que dans la grande majorité des cas, les victimes n’y sont pour rien. Elles étaient sur un trottoir, sur un passage pour piétons ou dans un

véhicule avec leur ceinture et puis tout bascule... C’est violent”. Cette douleur soudaine psychologique et physique concerne aussi plus souvent qu’on ne le croit les proches de la victime directe qui voient aussi leur vie chamboulée.

Dans les mois qui suivent, ces victimes doivent bien souvent rencontrer un autre acteur majeur de l’après-accident: l’expert médical et le médecin de recours. “L’assurance établit un préjudice mais elle a encore souvent tendance à sous-évaluer l’étendue des dégâts. À ce moment-là, on fait appel à des médecins”, explique Dr Benoît Rennotte, médecin de recours depuis 30 ans. “Notre priorité est d’aider la victime qui doit faire la preuve de son dommage alors qu’elle est souvent à l’hôpital ou diminuée physiquement. Elle a surmonté le choc de l’accident mais elle va peut-être devoir vivre toute sa vie avec une diminution de ses capacités. ➔

Après le choc de l’accident, s’enchaînent les multiples démarches.

“Il faut parfois prouver son dommage alors qu’on est à l’hôpital ou diminué physiquement.”



Belga Image

Certaines victimes mettent 6 mois à 1 an pour stabiliser leur état médical.

→ Il convient donc d'évaluer au mieux cette dernière et son impact à long terme." Le médecin doit souvent expliquer à la personne blessée que cela va prendre du temps: "Ils sont confrontés à des demandes des assurances, du médecin de l'assurance, des mutuelles... Dans cette lourde charge administrative, je leur rappelle que la priorité est la stabilisation de leur état médical. Cela prend en général entre 6 mois et un an. On peut alors faire une évaluation. Après il faut encore attendre un an pour les résultats des expertises. Ce délai est d'autant plus important que, si on va trop vite, on peut passer à côté de séquelles qui vont mettre un certain temps à apparaître".

Pendant ce temps, les discussions se poursuivent avec la compagnie d'assurances qui doit indemniser la victime: "Notre objectif est d'éviter une action en justice. Parfois il y a une demande d'examen complémentaire. Parfois, les victimes sont dérangées par les questions du médecin de l'assurance. Mon rôle est d'expliquer et de comprendre, de soutenir des personnes fortement déstabilisées par les événements dans certains cas".

Le médecin de recours doit alors déterminer l'impact que cet accident va avoir dans la vie de la victime sur trois plans: "L'incapacité personnelle (acheter son journal, faire son café, faire ses

courses), ménagère (faire son jardin, bricoler...) et professionnelle (perte d'emploi, changement de job...). Par ailleurs, si le blessé est âgé, le débat sur le dossier médical est toujours plus tendu. Qu'est-ce qui est antérieur à l'accident dans l'état général? Comment savoir si l'accident est responsable de tel ou tel aspect?"

La démarche du deuil

Chaque personne dispose de sa propre lecture de l'événement vécu et de sa propre capacité à surmonter les difficultés, dépendant de paramètres tant individuels qu'environnementaux. On ne peut donc pas présager de l'apparition ou non de répercussions psychologiques chez les personnes directement ou indirectement touchées sur la seule base des circonstances et/ou de la gravité des faits. Une souffrance psychologique peut aussi se manifester après un accident a priori sans gravité. Par exemple, une peur incontrôlable et irraisonnée de conduire ou de prendre place dans un véhicule (trouble appelé également amaxophobie)... À cela s'ajoute la prise en charge à la suite d'un deuil comme l'explique Manoëlle Hopchet, présidente de l'Institut belge de psychotraumatologie: "Lorsqu'une personne a eu un accident, on peut arriver dans des processus psychologiques compliqués surtout s'il s'agit du décès d'un proche ou d'un enfant. Je suis là pour donner un sens à tout. Parfois, il faut quelques séances, parfois cela dure plusieurs mois".

Les sentiments se bousculent dans la tête de la victime: "Le deuil amène chez la personne beaucoup de honte et de culpabilité et des dysfonctionnements. Outre l'aspect privé, cela provoque souvent une incapacité professionnelle à court ou moyen terme. Je les aide à retrouver le chemin du travail, surtout si, comme pour les chauffeurs de bus par exemple, le métier est en relation avec l'accident. Là vient la question essentielle, si je reprends le travail, est-ce que je reprends le même travail?" Des interrogations peuvent aussi venir de la part des auteurs des accidents: "Quel contact avec la famille de la victime lorsque je suis une personne responsable de l'accident? Certains auteurs le souhaitent, d'autres pas. Du côté des victimes, il n'y a évidemment pas non plus toujours une volonté d'écouter l'auteur".

Des tensions très fortes peuvent surgir entre les deux parties indépendamment de leur responsabilité objective. Enfin, dans le processus de retour à une vie normale d'une victime d'accident de la circulation, le dommage moral fait aussi l'objet d'une indemnisation, généralement de manière forfaitaire. Mais la reconstruction n'est pas terminée, loin de là. Car l'argent ne panse pas toutes les plaies. ✕

LES +

- Un auteur d'accident sous l'emprise de l'alcool témoigne
- Le coût des indemnités

Nos bonus sur www.moustique.be